

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1216.2006.TREATIES-9 (Notification Dépositaire)  
(Rediffusée)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER  
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

ESTONIE : NOTIFICATION DE DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE  
L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE  
L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,  
communiqua :

L'action susmentionnée a été effectuée le 18 décembre 2006.

(Traduction) (Original : anglais)

... conformément à l'article 2 de l'annexe V, l'article 2 de l'annexe VII [...] de la Convention  
des Nations Unies sur le droit de la mer, le Gouvernement de l'Estonie a désigné ses experts.

Madame ENE LILLIPUU, Chef du Département juridique de l'administration maritime  
estonienne, et Monsieur HEIKI LINDPERE, Directeur de l'Institut de droit de l'Université de Tartu,  
comme conciliateurs en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Madame EKE LILLIPUU, Chef du Département juridique de l'administration maritime  
estonienne, et Monsieur HEIKI LINDPERE, Directeur de l'Institut de droit de l'Université de Tartu,  
comme arbitres; ...

Le 19 décembre 2006



---

1. Voir notification dépositaire C.N.667.2005.TREATIES-3 du 26 août 2005 (Estonie : Adhésion)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations  
internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et  
électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications  
dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également  
disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse  
<http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé  
d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions  
permanentistes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau  
NL-300.